



LE BULLETIN DU CAPM

Comité d'action politique
motocycliste

C.P. 49120, Place Versailles,
Montréal (Québec) H1N 3T6

● Tél. : (514) 253-CAPM ● Téléc. :
(514) 253-2276

● Courriel : info@capm.qc.ca

22 juin 2009

[Abonnement](#)

Volume 2, No 6

Compte-rendu de la rencontre avec la SAAQ

Jeudi le 18 juin dernier, la Coalition moto dirigée par le CAPM, la FMQ et Promocycle a rencontré le président, M. John Harbour et des membres de la direction de la SAAQ pour continuer les discussions entreprises il y a plus de 3 ans sur les changements à apporter au régime actuel et lui présenter les revendications qui avaient été faites à la Ministre des transports au début du mois de juin.

Comme nous l'avions fait à la dernière rencontre en mai dernier, nous avons réitéré qu'il était essentiel que des gestes concrets soient posés par la SAAQ, dès maintenant, pour donner suite aux arguments du CAPM reconnus par la SAAQ à l'effet que le régime actuel ne tient pas compte que les motocyclistes sont des usagers vulnérables, qu'ils ont deux fois moins d'accidents que les automobilistes, que les automobilistes sont plus souvent responsables des accidents et que le bilan routier des motocyclistes est beaucoup plus favorable que prévu lors de l'établissement de la tarification.

Le CAPM a mentionné qu'il était inconcevable que la SAAQ ne puisse renoncer à l'augmentation prévue en 2010, laquelle représente une somme d'environ 16 millions de dollars, alors qu'elle se dit en mesure d'éponger la perte de 2,5 milliards qu'elle a encourue suite à la déconfiture de la Caisse de Dépôt.

Il faut mentionner que les discussions entre la coalition et M. Harbour ont été constructives et que ce dernier continue de manifester le désir d'apporter des améliorations au régime pour que la tarification de 2011 réponde le mieux possible aux attentes des motocyclistes tout en répondant aux exigences légales et financières

de la SAAQ.

M. Harbour s'est dit sensible aux demandes de la coalition, mais il a indiqué qu'il ne peut faire aucun changement avant 2011 en ce qui a trait à la tarification et à la catégorisation à cause des exigences légales et financières que la SAAQ doit respecter. Cette remarque confirme ce que nous prétendons depuis longtemps, à savoir que l'obstacle majeure à la tarification présentement en vigueur est la loi régissant la SAAQ et que seule la Ministre est en mesure d'y apporter les amendements nécessaires. Il faudrait donc que les élus cessent de se cacher derrière la loi afin de justifier les actions de la SAAQ.

En définitive, nous avons mis en garde le gouvernement et la SAAQ que la poursuite de l'application d'une tarification abusive, inéquitable et discriminatoire pour les motocyclistes sera vivement contestée et qu'ils seront entièrement responsables des conséquences désastreuses qui deviennent inévitables.

Saviez-vous que...

Le CAPM a des représentants dans toutes les régions du Québec.

S.V.P. : Partagez l'information dans ce bulletin : faire suivre à tous les motocyclistes que vous connaissez, postez sur tous les forums moto québécois que vous fréquentez!
Merci.

Pour toute question ou demande d'informations, contactez le CAPM à l'adresse info@capm.qc.ca

Rédactrice : Geneviève Pesant (Adjointe au porte-parole du CAPM)

[Pour vous abonner, envoyer un courriel à bulletin_capm@GetResponse.com](mailto:bulletin_capm@GetResponse.com)

Pour vous désabonner utiliser le lien "unsubscribe" fourni en bas de ce message